



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(21) Numéro de dépôt : **93400620.6**

(51) Int. Cl.⁵ : **B65D 5/32, B65D 5/68**

(22) Date de dépôt : **11.03.93**

(30) Priorité : **26.03.92 FR 9203673**

(43) Date de publication de la demande :
29.09.93 Bulletin 93/39

(84) Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE

(71) Demandeur : **OTOR, SOCIETE ANONYME DITE:**
262 rue du Faubourg Saint-Honoré
F-75008 Paris (FR)

(72) Inventeur : **Durfort, Gilles**
La Roseraie
F-50160 Saint Amand (FR)
Inventeur : **Le Cann, Yvon**
5, Rue du Clos Herbert
F-14000 Caen (FR)

(74) Mandataire : **Bonnetat, Christian**
CABINET BONNETAT 23, Rue de
St.Pétersbourg
F-75008 Paris (FR)

(54) **Boîte de conditionnement et présentation inviolable.**

(57) — L'invention concerne une boîte de conditionnement et de présentation d'objets, ainsi que des flans pour sa réalisation.

— La boîte, réalisée en une matière cartonnée ou synthétique et comportant un fond (3), des parois latérales formant sa ceinture (4), ainsi qu'un couvercle de fermeture (5) rapporté sur ladite ceinture, est remarquable en ce que ladite ceinture latérale (4) comprend au moins une paroi (4D) inclinée d'un angle obtus par rapport audit fond (3) et contre laquelle est susceptible de s'adosser la série d'objets (2) disposés les uns contre les autres, et en ce que ledit couvercle présente au moins un rebord latéral (9D) incliné d'un angle aigu par rapport à sa paroi de dessus (8), et s'appliquant contre la paroi inclinée (4D) de ladite ceinture, en position fermée de ladite boîte.

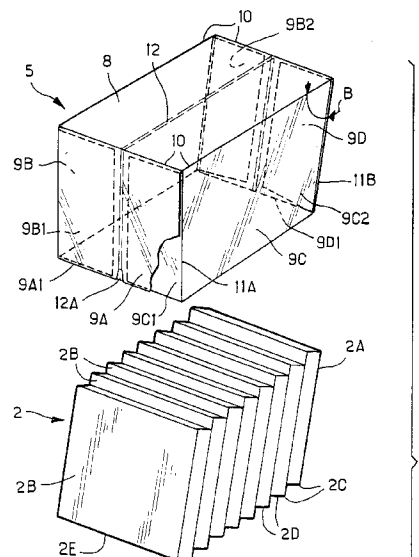
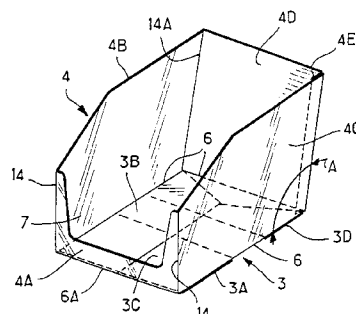


FIG. 1



La présente invention concerne une boîte pour le conditionnement et la présentation d'objets destinés par la suite à la vente.

Plus particulièrement, quoique non exclusivement, la boîte selon l'invention est destinée à contenir une pluralité d'objets, disposés les uns contre les autres, tels que des emballages parallélépipédiques à l'intérieur desquels sont respectivement logés des articles vestimentaires, par exemple.

On connaît déjà des boîtes servant à la fois au conditionnement et ensuite à la présentation desdits objets. Elles sont réalisées bien souvent en une matière cartonnée pliée, et présentent une forme parallélépipédique adaptée auxdits objets et constituée d'un fond, d'une ceinture latérale dont les parois sont dressées perpendiculairement audit fond, et d'un couvercle de fermeture rapporté sur la ceinture.

Ainsi, après le rangement desdits objets, généralement de façon automatisée, dans la boîte, le couvercle est mis en place pour assurer sa fermeture, jusqu'au moment de la mise en vente desdits objets, où il est retiré permettant la présentation desdits objets.

Bien que ces boîtes soient largement utilisées en raison de leur double fonction (conditionnement et présentation), elles comportent néanmoins des inconvénients.

Tout d'abord, l'inviolabilité des boîtes n'est pas garantie, puisque leur couvercle peut être aisément soulevé ou retiré temporairement, puis remis, pour subtiliser entre temps lesdits objets, et ne s'apercevoir de cette "disparition" qu'au moment de leur ouverture, c'est-à-dire lors de la mise en vente desdits objets. Par conséquent, il arrive que de telles boîtes soient partiellement ou totalement vidées de leur contenu.

Par ailleurs, la présentation desdits objets alignés verticalement les uns à la suite des autres à l'intérieur des boîtes ouvertes s'avère médiocre d'un point de vue commercial, puisque ceux-ci, entourés par la ceinture latérale de la boîte, n'apparaissent aux yeux de la clientèle que par leur face de dessus.

La présente invention a pour objet de remédier à ces inconvénients et concerne une boîte dont la conception permet de garantir son inviolabilité et d'améliorer la présentation même desdits objets.

A cet effet, la boîte de conditionnement et de présentation d'objets notamment disposés les uns contre les autres, du type en une matière cartonnée, synthétique ou analogue, et comportant un fond, des parois latérales formant sa ceinture, ainsi qu'un couvercle de fermeture rapporté sur ladite ceinture, est remarquable, selon l'invention, en ce que ladite ceinture latérale comprend au moins une paroi inclinée d'un angle obtus par rapport audit fond et contre laquelle est susceptible de s'adosser la série d'objets disposés les uns contre les autres, et en ce que ledit couvercle présente au moins un rebord latéral incliné d'un angle aigu par rapport à sa paroi de dessus, et s'appliquant

contre la paroi inclinée de ladite ceinture en position fermée de ladite boîte.

Ainsi, grâce à l'invention, la réalisation d'une paroi latérale inclinée d'un angle obtus, avec laquelle coopère un rebord incliné d'un angle aigu dudit couvercle, constitue une garantie d'inviolabilité de la boîte puisque, pour accéder aux objets contenus dans celle-ci, le couvercle doit être nécessairement déchiré ou découpé. Par ailleurs, une fois le couvercle retiré pour la vente desdits objets, ces derniers apparaissent alors de façon oblique, puisqu'ils reposent avantageusement contre la paroi inclinée de la ceinture latérale, contribuant à une meilleure présentation visuelle desdits objets.

De préférence, ladite paroi latérale inclinée de la ceinture correspond à la paroi latérale arrière de la boîte. De la sorte, après l'ouverture dudit couvercle, les objets sont directement exposés les uns à la suite des autres, et inclinés en regard de la paroi latérale opposée avant.

Plus particulièrement, la valeur dudit angle obtus, formé par le fond et ladite paroi latérale inclinée, est approximativement comprise entre 100° et 120°.

En effet, un angle inférieur à 100° serait trop proche de la verticale et nuirait à la présentation inclinée desdits objets et au caractère d'inviolabilité de la boîte, tandis qu'un angle supérieur à cette fourchette risquerait d'entraîner le glissement desdits objets sur le fond.

Afin de procurer une visibilité maximale desdits objets, la paroi latérale avant de ladite ceinture, opposée à ladite paroi arrière inclinée, est pourvue d'une échancrure, faisant apparaître largement la face avant dudit premier objet de la série.

En particulier, ledit rebord latéral incliné dudit couvercle recouvre en totalité la paroi latérale inclinée de ladite ceinture. Plus généralement, l'ensemble desdits rebords latéraux dudit couvercle recouvre en totalité les parois latérales de ladite ceinture. Ainsi, comme la profondeur du couvercle est approximativement identique à celle de la ceinture latérale, l'inviolabilité de la boîte s'en trouve encore renforcée.

Selon une autre caractéristique de ladite boîte, les rebords latéraux dudit couvercle, adjacents aux rebords latéraux arrière inclinés et avant, sont terminés par des languettes qui sont repliées contre les parois arrière inclinées et avant de ladite ceinture latérale, et contre lesquelles sont fixés lesdits rebords latéraux arrière inclinés et avant dudit couvercle. Ainsi, le couvercle peut être retiré de la boîte sans détériorer la ceinture latérale contenant lesdits objets, puisque ses rebords latéraux ne sont pas liés aux parois latérales de ladite ceinture.

Pour obtenir l'ouverture de ladite boîte, le couvercle est pourvu d'une bande déchirable. Celle-ci s'étend avantageusement du bord libre dudit rebord latéral avant, à partir duquel elle est accessible, jusqu'au bord libre terminant le rebord latéral incliné

arrière dudit couvercle.

L'invention concerne également des flans en carton, matière synthétique ou analogue pour réaliser, par pliage, une boîte présentoir et inviolable. Plus particulièrement, le premier flan comprend une suite d'au moins quatre volets articulés les uns aux autres autour de lignes de pliage et destinés à former la ceinture latérale de la boîte, et pourvus d'un même côté desdits volets, de rabats latéraux articulés autour de lignes de pliage et destinés à former le fond de la boîte, et le second flan, destinés à former le couvercle de la boîte, comprend un volet central prolongé d'au moins quatre rebords latéraux articulés autour de lignes de pliage.

Les flans sont alors remarquables, selon l'invention, en ce que l'un desdits volets d'extrémité du premier flan est incliné par rapport aux autres volets de la suite, autour d'une ligne de pliage oblique, tandis que l'autre volet d'extrémité se termine par un bord également oblique, mais symétrique, de façon que, après pliage, le volet d'extrémité incliné forme un angle obtus avec les rabats latéraux du fond de la boîte, et en ce que deux des rebords latéraux opposés dudit couvercle, perpendiculaires à celui destiné à s'appliquer contre le volet incliné du premier flan, ont un de leurs côtés qui forme un angle aigu identique, symétrique audit angle obtus, avec la ligne de pliage le reliant audit volet central, de façon que, après pliage, lesdits rebords latéraux du couvercle s'appliquent contre l'ensemble des volets latéraux de ladite ceinture.

Ainsi, on obtient, après le pliage des deux flans, et grâce à la coopération du volet incliné, d'un angle obtus, avec le rebord incliné, d'un angle aigu correspondant, une boîte inviolable, dont l'ouverture ne peut se faire qu'après déchirage du couvercle. Par ailleurs, l'inclinaison dudit volet de la ceinture latérale permet aux objets disposés préalablement à l'intérieur d'être présentés de façon oblique.

Avantageusement, ledit volet d'extrémité incliné du premier flan se prolonge par une languette articulée autour d'une ligne de pliage parallèle à la ligne de pliage oblique reliant ce volet d'extrémité à son volet adjacent. De la sorte, on peut réaliser la fixation par collage de la ceinture par application de la languette rabattue contre le bord libre incliné de l'autre volet d'extrémité de la suite.

De plus, le volet opposé deux à deux audit volet d'extrémité incliné, est pourvu d'une échancrure, et les deux autres volets opposés deux à deux de ladite suite sont symétriquement identiques.

Dans un mode préféré de réalisation, les deux rebords latéraux opposés, à côté oblique, du second flan sont respectivement pourvus, de part et d'autre, de languettes latérales, l'une des deux languettes de chaque rebord étant articulée autour d'une ligne de pliage oblique correspondant au côté oblique du rebord, en formant ledit angle aigu, tandis que l'autre

languette est articulée autour d'une ligne de pliage perpendiculaire à la ligne de pliage reliant le rebord audit volet central.

En outre, pour assurer l'ouverture du couvercle après la réalisation de la boîte, une bande déchirable est prévue sur ledit second flan formant le couvercle, et s'étend entre les deux bords libres des rebords latéraux opposés, adjacents aux rebords à côté oblique.

Les figures du dessin annexé feront bien comprendre comment l'invention peut être réalisée. Sur ces figures, des références identiques désignent des éléments semblables.

La figure 1 est une vue en perspective éclatée d'un exemple préféré de réalisation de ladite boîte conforme à l'invention, destinée à contenir lesdits objets.

La figure 2 montre une perspective de ladite boîte en position fermée, contenant lesdits objets.

La figure 3 est une coupe longitudinale de ladite boîte selon le plan III-III de la figure 2.

La figure 4 montre en perspective ladite boîte en position ouverte, après avoir enlevé le couvercle par déchirage.

Les figures 5 et 6 représentent deux flans à partir desquels, après pliage, on peut obtenir ladite boîte.

La boîte 1, montrée sur la figure 1, est destinée à assurer le conditionnement et la présentation d'objets 2 illustrés, dans cet exemple, sous la forme d'emballages parallélépipédiques identiques contenant des articles vestimentaires, ou tout autre produit.

Cette boîte peut être réalisée en une matière cartonnée, ondulée ou non, synthétique, ou encore en un matériau complexe, et elle comprend un fond 3, une ceinture latérale 4 et un couvercle de fermeture 5. La ceinture latérale 4 présente une section rectangulaire et elle se compose alors de quatre parois 4A, 4B, 4C et 4D. Plus particulièrement, les parois latérales opposées 4A et 4D de la ceinture correspondent, dans ce mode particulier de réalisation, aux parois respectivement avant et arrière de la boîte, tandis que les deux autres parois latérales et opposées 4B et 4C correspondant à ses côtés, et sont par ailleurs identiques.

Ces quatre parois 4A, 4B, 4C et 4D sont prolongées, d'un même côté, par des rabats respectivement 3A, 3B, 3C et 3D, repliés autour de lignes de pliage 6 et formant le fond 3 de la boîte. les rabats 3A et 3D issus des parois avant 4A et arrière 4D sont sensiblement identiques, de même que le sont les rabats 3B et 3C issus des parois 4B et 4C. Ces rabats 3A à 3D sont maintenus entre eux par collage, pour constituer le fond 3.

Alors que les parois latérales 4A, 4B et 4C de la ceinture se dressent verticalement, perpendiculairement par rapport aux rabats dudit fond, la paroi latérale arrière 4D est inclinée d'un angle obtus A par rap-

port au fond de la boîte. Avantageusement, la série d'objets 2 est destinée à s'adosser contre cette paroi inclinée arrière 4D, comme le montrent plus particulièrement les figures 3 et 4, permettant ainsi au moment de leur vente de les exposer au mieux. On remarque sur la figure 3 que la face arrière 2A du dernier objet 2 de la série est en appui contre la paroi inclinée 4D de la boîte, tandis que les faces avant 2B desdits objets inclinés sont en regard de la paroi latérale 4A. Ces objets 2 reposent par ailleurs sur le fond 3 par leur arête 2C reliant la face arrière 2A à la base 2D de chacune d'elles et le premier objet de la série est au contact de la paroi avant 4A par son autre arête 2E, reliant sa base 2D à sa face avant 2B.

De plus, la paroi latérale avant 4A de la ceinture 4 est pourvue d'une échancrure 7 grâce à laquelle l'intérieur de la boîte 1 et, donc, les objets 2 qui y sont disposés, sont particulièrement accessibles et visibles après le retrait du couvercle 5, comme on le verra ultérieurement.

A propos de ce couvercle 5, qui est susceptible d'obturer la boîte après la mise en place desdits objets, il comprend une paroi de dessus 8 de section rectangulaire, prolongé de quatre rebords latéraux 9A, 9B, 9C et 9D, repliés autour de lignes de pliage 10 et susceptibles de coopérer avec la ceinture latérale 4. Pour cela, l'un des rebords latéraux du couvercle, plus particulièrement le rebord latéral 9D, qui est destiné à coopérer avec la paroi latérale 4D, est alors incliné d'un angle aigu B par rapport à la paroi de dessus 8. Ainsi, la valeur de cet angle aigu B doit être, par rapport à un angle droit, symétrique de la valeur dudit angle obtus A. Par exemple, dans la représentation illustrée sur les figures 1 et 3, la valeur de l'angle obtus A est sensiblement égale à 105°, de sorte que la valeur de l'angle aigu B est alors égale à 75°. Les trois autres rebords latéraux 9A, 9B et 9C du couvercle sont quant à eux perpendiculaires à la paroi de dessus 8.

On voit par ailleurs sur la figure 1, que les deux rebords latéraux, opposés et identiques, 9B, 9C présentent, du fait de l'inclinaison du rebord arrière 9D, une forme de trapèze rectangle, et ils sont prolongés respectivement de part et d'autre de chacun d'eux par des languettes 9B1, 9B2 et 9C1, 9C2 rabattues autour de lignes de pliage 11A et 11B. Contre les languettes situées d'un même côté de ces rebords, c'est-à-dire les languettes 9B1, 9C1 et 9B2, 9C2, s'appliquent respectivement les rebords avant 9A et arrière 9D, notamment par collage, de sorte que les rebords sont ainsi maintenus en position.

Bien évidemment, la mise en place définitive des rebords latéraux et des languettes dudit couvercle 5 s'effectue directement autour de la ceinture latérale 4 de la boîte contenant déjà lesdits objets. Ainsi, comme le montrent les figures 2 et 3, représentant la boîte en position fermée, le couvercle de fermeture 5 ne peut être retiré du reste de la boîte 1, grâce à son rebord

latéral 9D, incliné de l'angle aigu B par rapport à sa paroi de dessus 8, et s'appliquant, par l'intermédiaire des languettes 9B2 et 9C2 auxquelles il est fixé, contre la paroi latérale 4D inclinée de l'angle obtus A. On comprend donc qu'une telle réalisation garantit l'inviolabilité de la boîte, puisque pour accéder auxdits objets, il est alors nécessaire de déchirer ce couvercle 5.

Aussi, pour renforcer cette inviolabilité, on prévoit que la hauteur des rebords latéraux 9A à 9D est pratiquement identique à celle des parois latérales 4A à 4D, de sorte que le couvercle de fermeture 5 recouvre en totalité la ceinture latérale 4 de la boîte.

Afin de faciliter l'ouverture de la boîte au moment de la mise en vente des objets 2, une bande déchirable 12 est intégrée au couvercle 5. Plus particulièrement, cette bande 12 s'étend du milieu du bord libre 9A1 dudit rebord latéral 9A jusqu'au milieu du bord libre 9D1 dudit rebord latéral incliné 9D, en passant le long de la paroi de dessus 8 dudit couvercle. L'extrémité 12A de la bande 12, aboutissant au bord libre du rebord 9A est prédécoupée, de sorte que le retrait du couvercle 5 s'effectue aisément, d'autant plus que les parois 9B, 9C et les languettes 9B1, 9B2 et 9C1, 9C2 ne sont pas collées aux parois 4A à 4D de la ceinture latérale 4, mais simplement au contact de celles-ci.

Après avoir retiré le couvercle 5 par arrachement de la bande 12, la boîte 1 apparaît en position ouverte comme illustrée sur la figure 4. Grâce à l'inclinaison de la paroi arrière 4D, les objets 2 sont orientés de façon oblique, autorisant une présentation optimale desdits objets 2, et une meilleure visualisation des indications portées sur leur face avant 2B. Alors que dans la réalisation décrite et illustrée, la boîte contient une série d'objets, il va de soi que celle-ci pourrait contenir plusieurs séries d'objets, en fonction des dimensions desdits objets et de la boîte.

On a représenté en regard des figures 5 et 6 et à titre d'exemples, deux flans F1 et F2 permettant, après pliage, la réalisation de la ceinture latérale 4 et du fond 3 de la boîte, d'une part, et du couvercle de fermeture 5, d'autre part. Ces flans peuvent être réalisés en carton ondulé ou non, en matière synthétique ou en un matériau complexe associant par exemple une feuille en carton à une feuille synthétique et/ou métallique.

Le premier flan F1 comprend une suite de quatre volets 4C, 4A, 4B et 4D correspondant aux parois latérales de la ceinture, et articulés entre eux autour de lignes de pliage. De plus, d'un même côté de la suite de volets 4C, 4A, 4B et 4D sont articulés autour de lignes de pliage 6 des rabats latéraux respectivement 3C, 3A, 3B et 3D, destinés à former le fond 3 de la boîte.

Plus particulièrement, alors que les volets 4C, 4A et 4B sont reliés entre eux par des lignes de pliage parallèles 14, le volet d'extrémité 4D est articulé à son volet adjacent 4B autour d'une ligne de pliage oblique

14A, de sorte que ce volet d'extrémité est incliné par rapport aux trois autres volets alignés de la suite. Ce volet d'extrémité 4D, destiné à définir la paroi latérale arrière inclinée de la boîte, se prolonge de plus par une languette 4E articulée autour d'une ligne de pliage 14B, parallèle à la ligne de pliage 14A. Cette languette 4E est destinée à s'appliquer par collage contre le bord du volet 4C pour former la ceinture 4. Par ailleurs, le bord libre 4C1 de l'autre volet d'extrémité 4C de ladite suite est également oblique mais symétrique de la ligne de pliage 14A par rapport aux lignes de pliage parallèles 14. Ce bord libre 4C1 forme avec la ligne de pliage 6, reliant le volet 4C au rabat 3C, un angle obtus A, de même que la ligne de pliage oblique 14A avec la ligne 6, reliant le volet 4B au rabat 3B. Par conséquent, après pliage de volets et des rabats, le volet 4D forme un angle obtus A avec le fond 3.

En outre, le volet 4A qui correspond par la suite à la paroi avant de la boîte, est pourvu de l'échancrure 7.

Le second flan F2 comprend un volet central rectangulaire 8 prolongé de chaque côté par des rebords latéraux 9A, 9B, 9C et 9D articulés à celui-ci autour de lignes de pliage 10. Deux des rebords latéraux opposés 9B et 9C, destinés à venir recouvrir les parois 4B et 4C, sont identiques et sont munis de part et d'autre respectivement de languettes 9B1, 9B2 et 9C1, 9C2. Alors que les lignes de pliage 11A reliant les languettes 9B1 et 9C1 aux rebords 9B et 9C sont perpendiculaires aux lignes de pliage 10 reliant lesdits rebords 9B et 9C au volet 8, les lignes de pliage 11B reliant les languettes 9B2 et 9C2 aux rebords 9B et 9C sont obliques et forment un angle aigu B avec les lignes de pliage 10 ci-dessous. Les rebords identiques 9B et 9C définissent donc géométriquement des trapèzes rectangles identiques.

Par ailleurs, le flan F2 est pourvu de la bande déchirable 12 s'étendant, en son milieu, du bord libre 9A1 du rebord 9A, jusqu'au bord libre 9D1 du rebord opposé 9D.

La réalisation de la boîte 1 à partir des deux flans F1 et F2 peut s'effectuer avantageusement sur des machines mettant en oeuvre le procédé dénommé "Wrap-around", c'est-à-dire par enroulement des flans autour d'un mandrin de formage. Ainsi, le flan F1 est tout d'abord plié autour du mandrin pour réaliser la ceinture latérale 4 et le fond 3 de la boîte, après quoi les objets 2 sont déposés de façon inclinée dans la boîte, puis le flan F2 est plié directement autour de la ceinture latérale de la boîte pour former le couvercle de fermeture de la boîte.

On réalise par conséquent une boîte inviolable avec une présentation oblique desdits objets.

Revendications

1. Boîte pour le conditionnement d'une série d'objets (2) disposés les uns contre les autres, ladite boîte étant réalisée en une matière cartonnée, synthétique ou analogue, et comportant un fond (3), des parois latérales formant sa ceinture (4), ainsi qu'un couvercle de fermeture (5) rapporté sur ladite ceinture, ladite ceinture latérale (4) comprenant une paroi (4D) inclinée d'un angle obtus par rapport audit fond (3), et ledit couvercle présentant au moins un rebord latéral (9D) incliné d'un angle aigu par rapport à sa paroi de dessus (8), et s'appliquant contre la paroi inclinée (4D) de ladite ceinture, en position fermée de ladite boîte, caractérisée en ce que ladite paroi latérale inclinée (4D) de la ceinture correspond à la paroi latérale arrière de ladite boîte, paroi latérale arrière contre laquelle est susceptible de s'adosser ladite série d'objets (2) disposés les uns contre les autres et en ce que la paroi latérale avant (4A) de ladite ceinture, opposée à ladite paroi arrière inclinée, est pourvue d'une échancrure (7).
2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que la valeur dudit angle obtus, formé par le fond (3) et ladite paroi latérale inclinée (4D), est approximativement comprise entre 100° et 120°.
3. Boîte selon l'une des revendications 1 ou 2, caractérisée en ce que ledit rebord latéral incliné (9D) dudit couvercle recouvre en totalité la paroi latérale inclinée (4D) de ladite ceinture.
4. Boîte selon l'une des revendications précédentes 1 à 3, caractérisée en ce que l'ensemble desdits rebords latéraux dudit couvercle (5) recouvre en totalité les parois latérales de ladite ceinture (4).
5. Boîte selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 4, caractérisée en ce que les rebords latéraux (9B, 9C) dudit couvercle, adjacents aux rebords latéraux arrière (9D) inclinés et avant (9D) sont terminés par des languettes (9B1, 9B2, 9C1 et 9C2) qui sont repliées contre les parois arrière inclinées et avant de ladite ceinture latérale, et contre lesquelles sont fixés lesdits rebords latéraux arrière inclinés (9D) et avant (9A) dudit couvercle.
6. Boîte selon l'une quelconque des revendications précédentes 1 à 5, caractérisée en ce que ledit couvercle (5) est pourvu d'une bande déchirable (12).

7. Boîte selon la revendication 6, caractérisée en ce que ladite bande déchirable (12) dudit couvercle s'étend du bord libre (9A1) dudit rebord latéral avant (9A) à partir duquel elle est accessible, jusqu'au bord libre (9D1) terminant le rebord latéral incliné arrière (9D) dudit couvercle. 5
8. Flans en carton, matière synthétique ou analogue pour réaliser, par pliage, une boîte, dont le premier flan (F1) comprend une suite d'au moins quatre volets articulés les uns aux autres autour de lignes de pliage et destinés à former la ceinture latérale (4) de la boîte, et pourvus d'un même côté desdits volets, de rabats latéraux articulés autour de lignes de pliage et destinés à former le fond (3) de ladite boîte, et dont le second flan (F2), destiné à former le couvercle (5) de la boîte, comprend un volet central prolongé d'au moins quatre rebords latéraux articulés autour de lignes de pliage, caractérisés en ce que l'un (4D) desdits volets d'extrémité du premier flan (F1) est incliné par rapport aux autres volets (4C, 4A, 4B) de la suite, autour d'une ligne de pliage oblique (14A), tandis que l'autre volet d'extrémité (4D) se termine par un bord également oblique (4C1), mais symétrique, de façon que, après pliage, le volet d'extrémité incliné (4D) forme un angle obtus avec les rabats latéraux du fond (3) de la boîte, et en ce que deux (9B,9C) des rebords latéraux opposés dudit couvercle, perpendiculaire à celui (9D) destiné à s'appliquer contre le volet incliné du premier flan, ont un de leurs côtés (11B) qui forme un angle aigu identique, symétrique audit angle obtus, avec la ligne de pliage (10) le reliant audit volet central (8), de façon que, après pliage lesdits rebords latéraux (9A,9B,9C,9D) du couvercle s'appliquent contre l'ensemble des volets latéraux (4A,4B,4C,4D) de ladite ceinture. 10 15 20 25 30 35 40
9. Flans selon la revendication 8, caractérisés en ce que ledit volet d'extrémité incliné (4D) du premier flan se prolonge par une languette (4E) articulée autour d'une ligne de pliage (14B) parallèle à celle oblique (14A) reliant ce volet d'extrémité à son volet adjacent. 45
10. Flans selon l'une des revendications 8 ou 9, caractérisés en ce que le volet (4A), opposé deux à deux audit volet d'extrémité incliné (4D), est pourvu d'une échancrure (7), et en ce que les deux autres volets (4B,4C) opposés deux à deux de ladite suite sont symétriquement identiques. 50 55
11. Flans selon l'une des revendications 8 à 10, caractérisés en ce que les deux rebords latéraux (9B,9C) opposés, à côté oblique, du second flan

sont respectivement pourvus, de part et d'autre, de languettes latérales (9B1,9B2, et 9C1,9C2), l'une des deux languettes de chaque rebord étant articulée autour d'une ligne de pliage oblique (11B) correspondant au côté oblique du rebord, en formant ledit angle aigu, tandis que l'autre languette est articulée autour d'une ligne de pliage (11A) perpendiculaire à la ligne de pliage (10) reliant le rebord audit volet central.

12. Flans selon l'une des revendications 8 à 11, caractérisés en ce qu'une bande déchirable (12) est prévue sur ledit second flan (F2) formant le couvercle, et s'étend entre les deux bords libres (9A1,9D1) des rebords latéraux opposés (9A,9D), adjacents aux rebords à côté oblique (9B,9C).

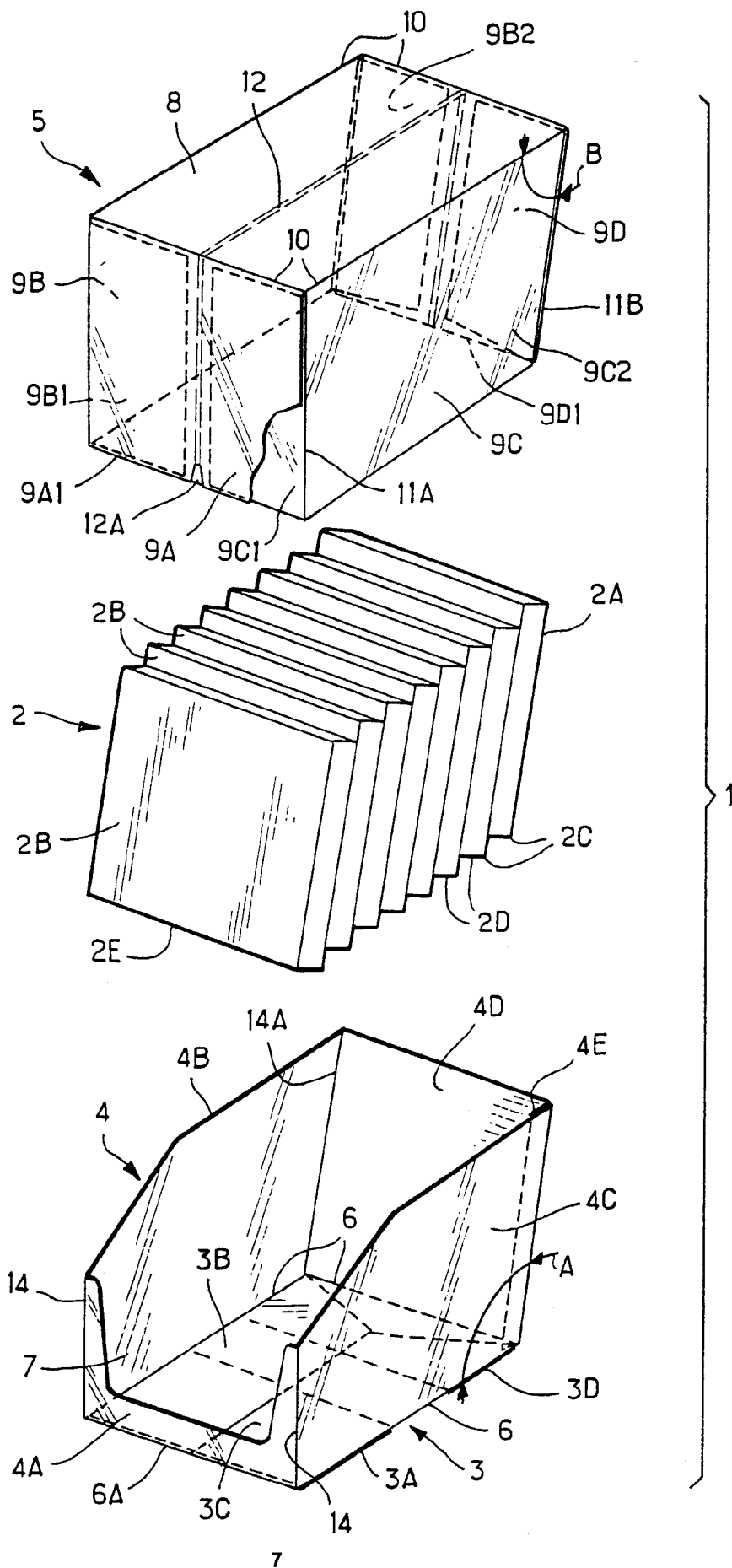


FIG. 2

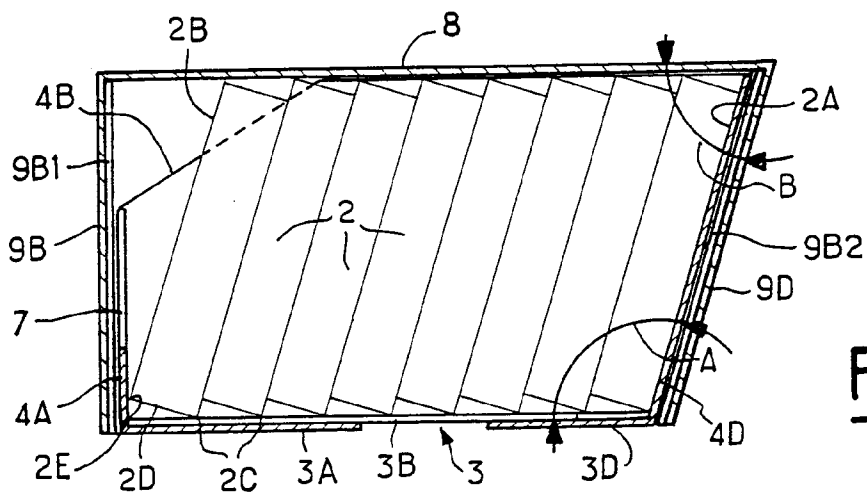
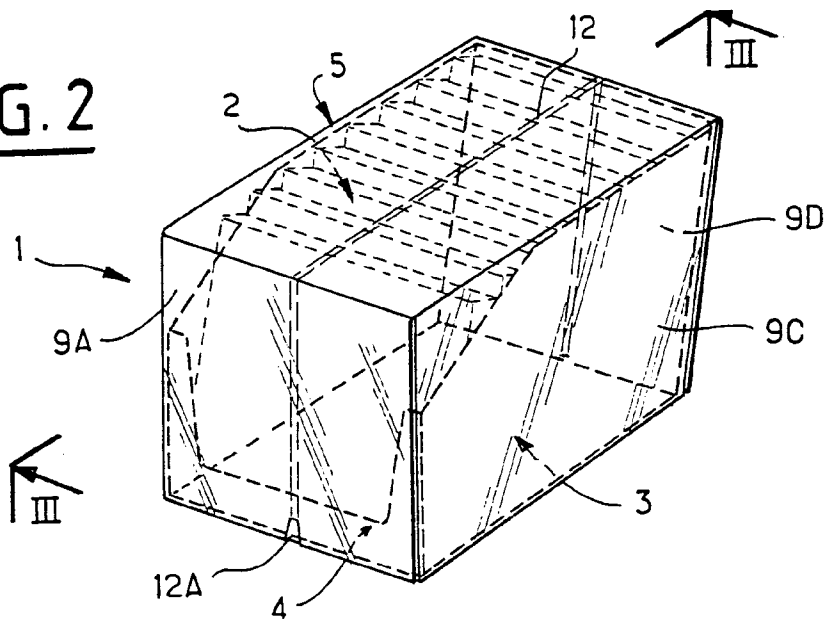


FIG. 3

FIG. 4

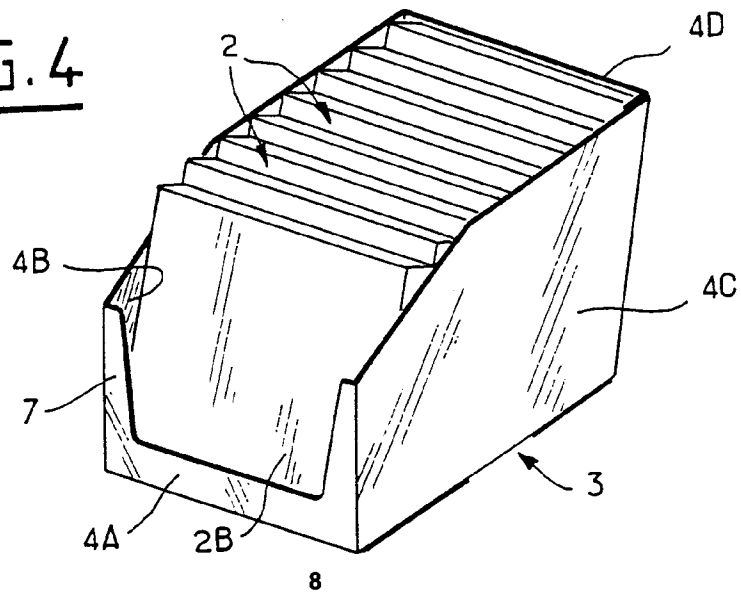


FIG. 5

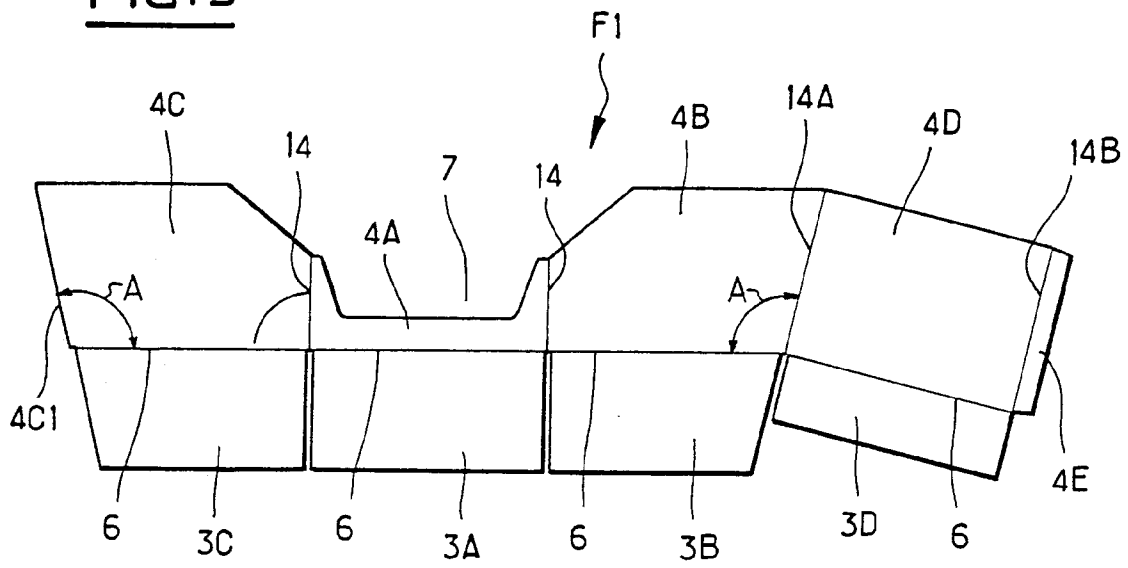
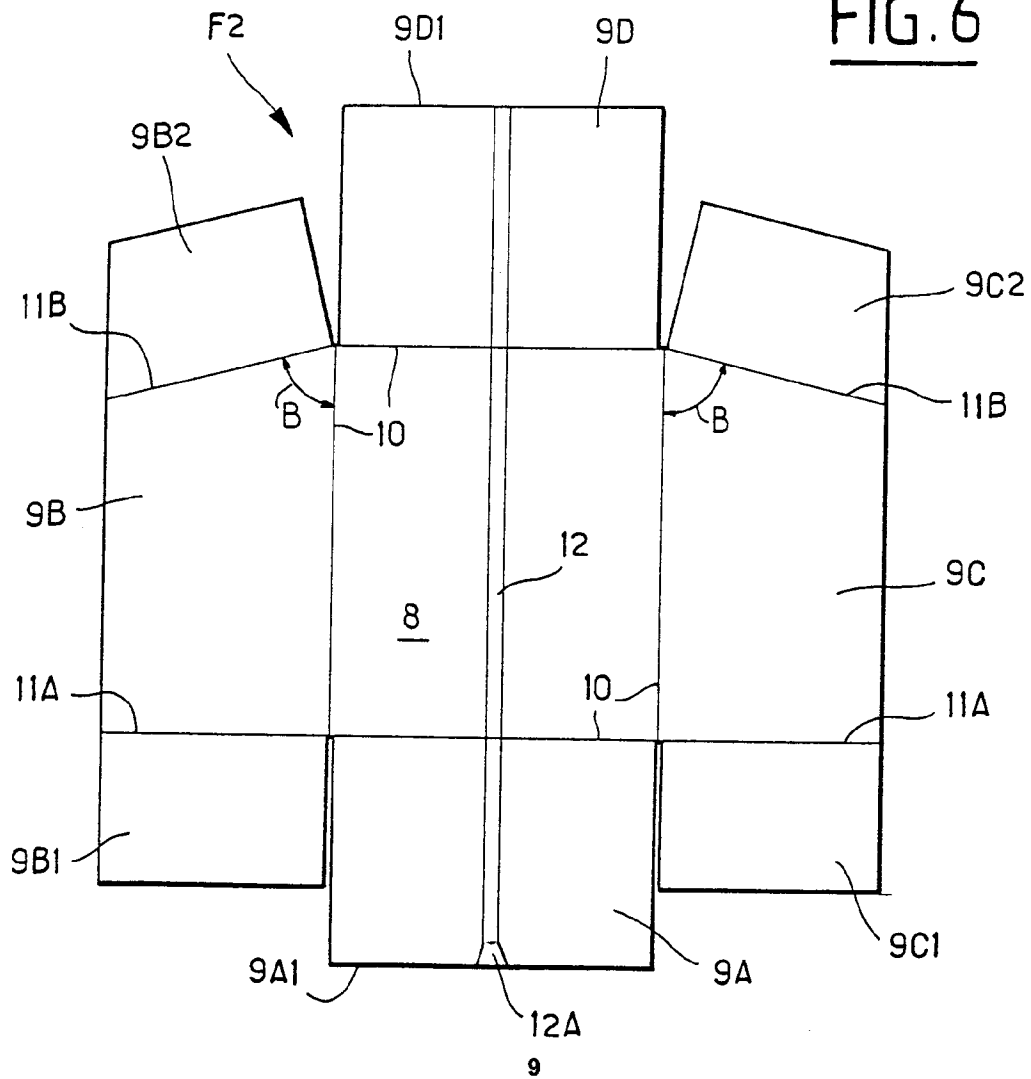


FIG. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 93 40 0620

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	US-A-1 921 759 (LACKEY) * le document en entier * ---	1-4	B65D5/32 B65D5/68
Y	FR-A-2 653 410 (UNISABI) * page 10, ligne 34 - page 11, ligne 7; figures 3A,3C * ---	1-4	
A	CH-A-652 093 (SIG) * le document en entier * ---	10,12	
A	DE-A-4 003 104 (JACOBS SUCHARD) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16 JUIN 1993	Examineur LEONG C.Y.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 150 03.82 (P0402)